

Projets soutenus Répartition par EPCI



- Limites des EPCI
- Axe 1 : Renforcer la performance environnementale
 - Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public
 - Rénovation énergétique des bâtiments publics
 - Soutien au tri à la source et valorisation des biodéchets
- Axe 2 : Adapter les territoires au changement climatique
 - Adaptation au recul du trait de côte
 - Fonds de renaturation des villes
 - Prévention des inondations : appui financier aux collectivités, gestionnaires de digues, dans le cadre de la compétence GEMAPI
- Axe 3 : Améliorer le cadre de vie
 - Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité
 - Covoiturage
 - Recyclage des friches
- Axe transverse
 - Ingénierie

